

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015**

**COMPTE-RENDU**

**DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Mme Stéphanie MARQUES a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.**

**EXERCICE 2014 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le rapport et les tableaux des résultats budgétaires ont été joints à la convocation.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

**EXERCICE 2014 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la convocation.

Le tableau d'exécution de l'exercice du budget 2014 montre que les dépenses atteignent, hors restes à réaliser et résultats reportés, un montant global de 35 656 256,50 €, réparties de la manière suivante : 26 107 645,68 € pour la section de fonctionnement et 9 548 610,82 € pour la section d'investissement. Les recettes atteignent un montant de 38 435 812,56 € dont 27 690 643,25 € en section de fonctionnement et 10 745 169,31 € en section d'investissement. En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, il est obtenu un excédent de fonctionnement de 2 637 453,21 € et un solde négatif en investissement de 188 844,08 € duquel il faut rajouter un solde négatif de restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2015 de 1 277 558,12 €. Le résultat global de l'exercice 2014 se traduit donc par un excédent de clôture de 1 171 051,01 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

## **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la présente convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2014 montre que les dépenses atteignent 106 101,10 €, dont 102 935,10 € concernent les dépenses de fonctionnement et 3 166 € en investissement. Les recettes atteignent, reports de l'exercice antérieur inclus, la somme de 167 135,98 € dont 114 508,57 € en fonctionnement et 52 627,41 € pour l'investissement. En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un excédent de fonctionnement de 11 573,47 € et un excédent d'investissement de 49 461,41 €. Le résultat global est donc un excédent de 61 034,88 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

## **BUDGET ANNEXE EAU**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la présente convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2014 montre que les dépenses atteignent 3 285 632,76 €, dont 232 733,92 € en fonctionnement et 3 052 898,84 € en investissement, auquel il faut ajouter des restes à réaliser pour un montant de 765 731,43 €. Les recettes atteignent 3 351 374,05 €, dont 430 382,48 € en fonctionnement et 2 920 991,57 € pour la section d'investissement, dont 907 200,48 € concernent l'excédent cumulé reporté au 31/12/2014 et auquel il faut ajouter un montant de reste à réaliser de 1 517 877 €. En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un excédent de fonctionnement de 197 648,56 € et un excédent d'investissement de 620 238,30 €. Le résultat global est donc un excédent de 817 886,86 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la présente convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2014 montre que les dépenses atteignent 870 867,93 €, dont 568 559,97 € en fonctionnement et 302 307,96 € en investissement, auquel il faut ajouter un montant de restes à réaliser de 199 352,08 €. Les recettes atteignent 1 292 003,70 €, dont 503 534,64 € en fonctionnement et 788 469,06 € en section d'investissement. En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un déficit de fonctionnement de 65 025,33 € et un excédent d'investissement de 286 809,02 €. Le résultat global est donc un excédent de 221 783,69 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

### **BUDGET ANNEXE LOISIRS, CULTURE, PYRAMIDE ET SUDEXPO**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

Le rapport et le compte administratif sont joints à la présente convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2014 montre que les dépenses atteignent 1 042 195,01 €, réparties comme suit : 889 663,32 € pour la section de fonctionnement et 152 531,69 € pour la section d'investissement. Les recettes atteignent 2 390 727,29 € dont 914 336,12 € en fonctionnement, dont 65 167,62 € concernent l'excédent cumulé et 1 476 391,17 € pour la section d'investissement, dont 1 198 961,65 € concernent l'excédent cumulé des exercices antérieurs. Ainsi, nous obtenons un excédent de fonctionnement de 24 672,80 € et un excédent d'investissement de 1 323 859,48 €. Le résultat global est donc un excédent de 1 348 532,28 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

### **BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la présente convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2014 montre que les dépenses atteignent 313 083,67 €, dont 17 091,60 € en fonctionnement et 295 992,07 € en investissement. Les recettes atteignent 319 157,97 €, dont 121 327,90 € en fonctionnement et 197 830,07 € en investissement. Nous obtenons un résultat excédentaire d'exploitation de 104 236,30 € et un besoin de financement en investissement de 98 162 €. Le résultat global est donc un excédent de 6 074,30 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE -**

**M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON et 1 contre : M. GABILLAS).**

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1**

**M. GUENIN Didier est désigné Président de séance.**

Le rapport et le compte administratif ont été joints à la présente convocation.

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2014 montre que les dépenses atteignent 2 296 296,64 €, dont 1 056 765,02 € en fonctionnement et 1 239 531,62 € en investissement. Les recettes atteignent 2 298 197,06 €, dont 1 156 765,64 € en fonctionnement et 1 141 431,42 € en investissement. Nous obtenons un besoin de financement en investissement de 98 100,20 € et un résultat excédentaire en section d'exploitation de 100 000,62 €. Le résultat global est donc un excédent de 1 900,42 €.

**M. LORGEUX Jeanny s'est retiré au moment du vote.**

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

### **EXERCICE 2014 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS :**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2014 s'élèvent à 93 081,13 € en section d'investissement et à 2 673 699,48 € en section de fonctionnement. Le résultat global de l'exercice se chiffre à un excédent de 2 580 618,17 € qui sera repris à la nature 002.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

#### **BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

Le rapport a été joint à la convocation.

Les résultats de l'exercice 2014 s'élèvent à 98 162 € en section d'investissement et à 104 23,30 € en section de fonctionnement. Le résultat global de l'exercice se chiffre à un excédent de 6 074,30 € qui sera repris à la nature 002.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS).**

## **ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES : BILANS 2014**

Le rapport et les bilans 2014 des opérations immobilières ont été joints à la convocation.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les bilans des acquisitions et cessions foncières opérées en 2014 sont communiquées. Ces bilans sont joints au compte administratif du budget principal et du budget annexe "Lotissement Romo 1".

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).**

## **(F.P.I.C.) FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : MODALITES D'ATTRIBUTION**

Le rapport a été joint à la convocation.

La loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment son article 109, fixe de nouvelles modalités d'attribution et notamment de condition de majorité pour la répartition libre du prélèvement ou du reversement au titre du F.P.I.C. Il a été décidé d'opter pour une répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. au titre de l'année 2015, et d'affecter la totalité de ce fonds, pour l'année 2015, à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois,

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).**

## **TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Conformément à la loi de finances 2014-1655 du 29 décembre 2014 – article 37, le coefficient multiplicateur doit être fixé et voté par le Conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Notre coefficient actuel est de 8,12. Il est proposé d'appliquer un coefficient de 8,50 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON et M. GABILLAS).**

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Le rapport a été joint à la convocation.

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article R. 2121-9 et en application, notamment, des articles L. 123-6, L. 123-13, L. 300-2 et R. 123-24 du Code de l'Urbanisme, la commune envisage de prescrire une révision de notre P.L.U. afin d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation de ce document en 2008 et en 2010. Notre Commune veut saisir l'opportunité d'aller plus loin et répondre ainsi à nos attentes au niveau de l'habitat, des déplacements, de l'environnement et de l'économie.

**Adopté à l'unanimité**

**QUARTIER PRIORITAIRE DES FAVIGNOLLES : SIGNATURE DE LA CONVENTION "POLITIQUE DE LA VILLE"**

Le rapport ainsi que le contrat "Politique de la Ville" ont été joints à la convocation.

La réforme de la politique de la ville porte notamment sur la redéfinition des quartiers retenus, dans le but de traiter en priorité les concentrations de grande pauvreté urbaine. Sur la base d'une technique dite du carroyage, a été retenu comme prioritaire le quartier des Favignolles, dont une partie des habitants a un revenu moyen médian de 7 600 €. Le périmètre ainsi défini regroupe 1 480 personnes et a été retenu par Monsieur le Préfet de Région et l'A.N.R.U. au titre des quartiers dits d'intérêts régionaux. Un contrat "Politique de la Ville" du quartier prioritaire des Favignolles est proposé.

**Adopté à la majorité (7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON)**

**OPERATIONS FONCIERES :**

**INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DU BASSIN DE RETENTION ET DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT "LES RESIDENCES DU GRAND VAUVERT" – ALLEE DES BOULEAUX ET ALLEE DES SAULES**

Le rapport ainsi que le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

La S.A.R.L. « Le Grand Vauvert » a proposé la rétrocession gratuite du bassin de rétention et de la voirie du lotissement « Les Résidences du Grand Vauvert » dénommée Allée des Bouleaux et Allée des Saules, cadastrés section DA n° 104, n° 105, n° 106, d'une superficie de 5 953 m<sup>2</sup>, et son intégration dans le domaine public communal, après ouverture d'une enquête publique.

**Adopté à l'unanimité.**

**P.R.U. QUARTIER SAINT-MARC : PRECISION CONCERNANT LA DELIBERATION DU 24 JUIN 2009**

Le rapport ainsi que le plan parcellaire ont été joints à la convocation.

Le Conseil Municipal du 24 juin 2009 avait décidé une cession à l'euro symbolique dans laquelle T.D.L.H. cédait à la Ville les parcelles cadastrées section CD n° 213 et n° 314, devenues respectivement section CD n° 528 et n° 530, dans le cadre de la programmation des travaux du P.R.U. et plus particulièrement pour l'aménagement de l'espace consécutivement à la démolition du bâtiment M. Il convient d'ajouter à cette cession la parcelle cadastrée section CD n° 526 (emplacement correspondant à un ancien transformateur).

**Adopté à l'unanimité.**

### **ADOPTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.E.D.T.)**

Le P.E.D.T. a été joint à la présente convocation.

Il est proposé d'adopter la rédaction du Projet éducatif territorial visant à définir l'organisation des activités pour les enfants sur le temps périscolaire pour pouvoir bénéficier en 2015-2016 du fonds pérenne de soutien.

**Adopté à la majorité (7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON).**

### **O.P.A.H. COMMUNAUTAIRE : POURSUITE DU FONDS COMPLEMENTAIRE**

Il est proposé la poursuite du fonds complémentaire municipal de l'O.P.A.H. communautaire pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).**

### **CREATION D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est proposé l'installation d'une nouvelle aire de jeux devenus obsolètes pour un coût estimé à 51 000 € H.T. Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales est sollicitée.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ENVIRONNEMENT – DECHETS NON MENAGERS :**

#### **CONTRAT "BAREME E" AVEC ECO-EMBALLAGES POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE : AVENANT**

L'éco-organisme Eco-Emballages a notamment pour mission de soutenir les actions des collectivités en faveur du tri et du recyclage des déchets ménagers. Il est proposé la passation d'un avenant au contrat de mandat d'auto-facturation annexé au contrat qui nous lie avec l'éco-organisme afin de dématérialiser la transmission des factures et avis de virement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (D.E.E.E.) – VERSION 2015-2020 : CONVENTION**

L'éco-organisme OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les D.E.E.E. ménagers pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. La convention proposée porte sur l'ajout de définitions, l'affirmation du principe de continuité des enlèvements, la

procédure de paiement des compensations, la possibilité d'obtenir un container prépayé, l'introduction de la notion de collecte de proximité, les nouvelles dispositions relatives à la protection du gisement D.E.E.E. (marquage), la prise d'effet et la durée de la convention ; celle-ci permettra à la Ville d'obtenir une augmentation des soutiens financiers compte tenu de l'élargissement des bases de calcul.

**Adopté à l'unanimité.**

### **REPRISE DES LAMPES USAGEES COLLECTEES PAR LES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : CONVENTIONS**

L'éco-organisme OCAD3E a obtenu son agrément comme éco-organisme chargé de coordonner la collecte des lampes usagées et d'assurer l'interface entre les collectivités et l'éco-organisme Récylum. Un nouveau barème a de plus été mis en place pour la période 2015-2020. Les anciennes conventions ont été résiliées de manière anticipée au 31 décembre 2014 et de nouvelles conventions doivent être passées avec Récylum et OCAD3E. Elles portent notamment sur une amélioration des soutiens à l'investissement et à la communication.

**Adopté à l'unanimité.**

### **CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU SNACK-BAR DU COMPLEXE ALAIN CALMAT**

Le rapport est joint à la convocation.

Un contrat, d'une durée de 3 ans prenant fin le 31/08/2015, avait été conclu avec Monsieur Christophe EVRAS pour l'exploitation du snack-bar du complexe piscine patinoire Alain Calmat. La Ville doit donc se positionner sur le choix du mode de gestion et, le cas échéant, lancer une procédure afin de déléguer ce service public. Il est proposé d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour une durée de un an et de recourir à la procédure simplifiée puisque le montant prévisionnel du chiffre d'affaires du délégataire est estimé à 60 000 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE S.I.D.E.L.C. ET E.R.D.F. POUR L'AMELIORATION DE L'ESTHETIQUE DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE SUR NOTRE VILLE**

Une convention avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (S.I.D.E.L.C.) et Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) permettra d'améliorer l'esthétique de 4 transformateurs avec la participation du service jeunesse. E.R.D.F. assure la sécurité et fournit le matériel nécessaire.

**Adopté à l'unanimité.**



## **ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES : AVENANT A LA CONVENTION**

Dans l'attente du vote de la loi NOTRe, il est proposé, par un avenant à la convention passée en 2005 avec le Conseil Général, de prolonger de deux ans sa compétence pour l'organisation des services de transports scolaires.

**Adopté à l'unanimité.**

## **3F – S.A JACQUES GABRIEL – « QUARTIER SAINT-MARC » – GARANTIE D'EMPRUNTS - OPERATION DE CONSTRUCTION :**

### **22 LOGEMENTS P.L.U.S.**

Le rapport, la demande de garantie, le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

La Société anonyme d'HLM de Loir-et-Cher 3F «JACQUES GABRIEL » est amenée à souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'assurer la construction "quartier Saint-Marc" de 22 logements au moyen de deux prêts (P.L.U.S. construction) de 2 034 865 euros. Il est proposé d'accorder la garantie communale à concurrence de 50% sur cet emprunt, soit un montant total de 1 329 174,50 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **6 LOGEMENTS P.L.A.I.**

Le rapport, la demande de garantie, le projet de délibération et le contrat de prêt ont été joints à la convocation.

La Société anonyme d'HLM de Loir-et-Cher 3F «JACQUES GABRIEL » est amenée à souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'assurer la construction "quartier Saint-Marc" de 6 logements au moyen de deux prêts (P.L.A.I. construction) de 477 344 euros et (P.L.A.I. foncier) de 145 554 euros. Il est proposé d'accorder la garantie communale à concurrence de 50% sur cet emprunt, soit un montant total de 311 449 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

## **REMISE GRACIEUSE DE PENALITES CONCERNANT UNE TAXE D'URBANISME**

Il est proposé la remise gracieuse de la majoration due au titre de la pénalité de retard concernant le permis de construire n° 19412R0014 pour la somme de 2 247,77 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

**PROGRAMMATION CULTURELLE 2015-2016 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL VAL DE LOIRE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER**

Des subventions sont sollicitées du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2015/2016 de la Pyramide.

**Adopté à l'unanimité.**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION 4L TROPHY**

Afin de soutenir le 4L Trophy 2016 à vocation humanitaire et sociale, organisé par deux étudiants en D.U.T. chimie à l'I.U.T. d'Orléans, habitant Romorantin-Lanthenay, il est proposé le versement d'une subvention de 300 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

**DECISION MODIFICATIVE POUR 2015 :**

**N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le tableau détaillé a été joint à la convocation.

**La décision modificative n° 1 du budget principal a été adoptée à la majorité (7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON).**

**N° 1 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"**

Le tableau détaillé a été joint à la convocation.

**La décision modificative N° 1 du budget annexe "Assainissement" a été adoptée à la majorité (7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON).**

**PERSONNEL COMMUNAL :**

**MISES A DISPOSITION - RENOUVELLEMENTS**

Le rapport a été joint à la convocation.

Il est proposé une convention pour le renouvellement des mises à disposition de 2 agents à temps complet pour la Maison de l'Emploi, pour une durée de trois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, et d'un agent à temps complet pour le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Loir-et-Cher, pour une durée de trois ans, à compter du 15 octobre 2015.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)**

### **MISE A DISPOSITION - MODIFICATION**

Le rapport a été joint à la convocation.

Il est proposé une convention pour une modification de la mise à disposition à 50 % d'un agent à temps complet pour les Journées Gastronomiques de Sologne, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)**

### **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : JURY D'EXAMEN**

Le rapport a été joint à la convocation.

Des examens sont organisés chaque année à l'école municipale de musique, sur une période de plusieurs jours, dans le courant du mois de juin 2015. Cet établissement étant affilié à la Fédération Nationale des Conservatoires Municipaux (F.N.U.C.M.U.), les élèves doivent être jugés par du personnel extérieur qui ne dépend pas de l'école municipale de musique. Neuf professeurs ont constitué ou constitueront le jury. Il est proposé le versement d'une rémunération de 105,49 € bruts pour chaque professeur.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)**

### **FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Le rapport a été joint à la convocation.

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics. Il renvoie au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 concernant les personnels civils de l'Etat. Il est proposé de fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais de repas et des frais d'hébergement dans la limite du taux maximal prévu au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 du décret n° 2006-781, soit actuellement : 15,25 € pour les frais de repas et 55 € pour les frais d'hébergement, et de rembourser les frais de transport en cas d'utilisation du véhicule personnel sur la base de l'indemnité kilométrique applicable aux fonctionnaires de l'Etat (dernière revalorisation : arrêté du 26 août 2008). Ces dispositions concernent les personnes exerçant pour le compte de la ville de Romorantin-Lanthenay : élus, personnel titulaire et non titulaire, agents recrutés par contrats de droit privé, collaborateurs occasionnels.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)**

### **RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL**

Le rapport a été joint à la convocation.

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel à temps incomplet (24/35<sup>ème</sup>) assurant les fonctions d'agent d'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville, du 9 juillet 2015 au 8 juillet 2016.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)**

### **MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS**

Le rapport a été joint à la convocation.

Par délibération du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des frais résultant d'un mandat spécial aux élus. Aussi et à la suite du renouvellement du mandat des élus municipaux d'Aranda De Duero (Espagne), une rencontre avec ces nouveaux élus est envisagée dans le cadre de notre jumelage. Il est proposé l'engagement des dépenses pour les frais entrepris dans le cadre du jumelage avec la ville d'Aranda De Duero (Espagne) début août 2015.

**Adopté à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)**

### **COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES E.P.C.I. AUXQUELS ELLE ADHERE : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité.

Le rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre a été joint à la convocation.

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.**

### **COMMUNICATION DES COMPTES-RENDUS ET RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2014 :**

## **ZAC DE LA GRANGE 2 : VALIDATION DU C.R.A.C.L. – BILAN 2014 ET PREVISIONNEL 2015**

3 Vals Aménagement a fait parvenir le compte rendu annuel 2014 de l'extension de la ZAC de la Grange II, accompagné du bilan prévisionnel 2015 qui, du fait de son approbation, deviendrait contractuel.

Ces documents ont été joints à la convocation.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (8 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE - M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme HERMSDORFF ép. BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON - M. GABILLAS)** valide les documents du compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014 et adopte le bilan prévisionnel 2015.

## **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – RAPPORT D'AFFECTION**

Le rapport a été joint à la convocation.

La Loi du 13 Mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine au profit de certaines collectivités locales. L'article 8 de la loi précitée dispose que « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine prévue à l'article L. 2334-19 du Code des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal, avant la fin du second trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ». En application de ces dispositions légales, il est ainsi communiqué au Conseil Municipal l'emploi de la dotation de solidarité urbaine, au titre de l'année 2014, dont le montant perçu est de **436 778 €**. Les actions mises en place concernent essentiellement les familles dans le cadre d'un partenariat pluriannuel conclut avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du Contrat Educatif Local, et par la poursuite du Contrat de Cohésion Sociale qui intègre le Plan de Réussite Educative (P.R.E.).

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et n'a fait aucune observation.**